



Porte de la Méditerranée

Monsieur Guy PIOLÉ
Président
Chambre Régionale des Comptes de
Languedoc-Roussillon
500 avenue des Etats du Languedoc
34064 MONTPELLIER Cedex 2.

Lodève, le 9 février 2007

n/ref : 40/02.2007/RL/DC

Monsieur le Président,

Par envoi en date du 19 janvier dernier, vous avez porté à ma connaissance le projet de rapport d'observations définitives, arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc-Roussillon le 20 décembre 2006.

En application des articles L.241-11, R.241-17 et R.241-18 du code des juridictions financières, j'ai l'honneur de vous faire part de ma réponse.

Je tiens tout d'abord à indiquer que les divers éléments chiffrés figurant dans votre document n'appellent aucune observation de ma part.

Je constate également que votre rapport traduit parfaitement le contexte socio-économique local qui rend difficile la gestion financière globale de la Ville qui réussit à maintenir les équilibres financiers indispensables tout en répondant aux besoins de renforcement de la cohésion sociale d'une ville d'histoire qui mise aussi sur son patrimoine et sa vie culturelle pour affermir l'espoir et animer l'économie.

C'est pourquoi, je tiens à insister sur ce point, et en particulier sur :

- les fortes charges de centralité, induites par le maintien des divers services publics dévolus à une collectivité urbaine située au sein d'une zone à fort caractère rural, et dont le périmètre intercommunal est bien plus réduit que celui de son intercommunalité.
- une faiblesse extrême de sa richesse fiscale, se traduisant par un potentiel fiscal inférieur de 43% à la norme pour une commune de cette strate.
- un sinistre économique lié à l'activité uranifère qui pèse encore fortement sur les ressources communales plus de 10 ans après.
- une évolution démographique à laquelle Lodève répond en termes d'équipements et de prestations aux personnes.
- un projet de ville qui, misant sur son patrimoine, sur son environnement naturel et sur la culture, vient d'être reconnu par la labellisation « Ville d'Art et d'Histoire » ; un projet qui se conjugue par ailleurs avec l'action de développement économique de la Communauté de Communes du Lodévois, intercommunalité de rattachement de la ville centre.

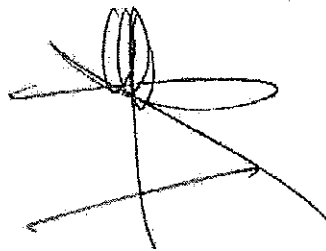
.../...

Je note avec satisfaction que vous avez retenu le fait que la ville a intégré dans son attribution intercommunale les charges du personnel qu'elle met à disposition de la Communauté de Communes du Lodévois. Ce principe de récupération, bien que neutre pour les deux collectivités, ne permet pas en effet une lecture de l'évolution réelle de la charge nette de personnel, plus faible qu'à partir des masses budgétaires. Toutefois, et s'agissant de quotités de temps, il n'était pas possible d'effectuer des transferts effectifs de personnes.

Enfin, et à titre d'information, je vous précise que les contentieux engagés par la commune contre les assurances, pour indemnisation des travaux de réhabilitation des murs effondrés en 2004 ont abouti. La collectivité a bénéficié à ce titre d'une somme de 420.000 € constatée budgétairement le 22 juin 2006.

Dans l'attente de votre rapport d'observations définitives, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Robert LECOUC
Député de l'Hérault
Maire de Lodève

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.